

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part C)

ISIN - FR0007472501

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Classification AMF : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).

- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Les produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h00 et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible				A risque plus élevé		
←—————→						
Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

**Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de liquidité :** Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.84% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%**

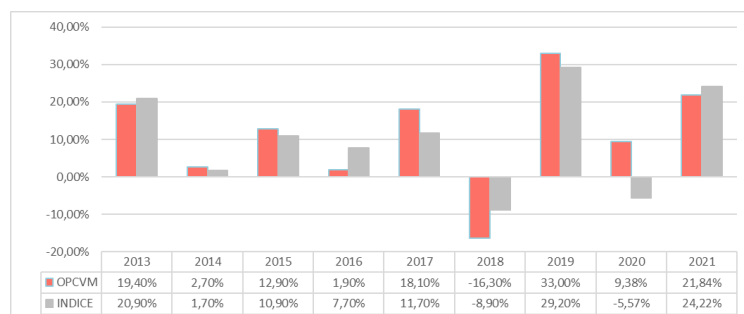
Méthode : 17,94% TTC taux maximum, de la surperformance du FCP par rapport à l'indice EURO STOXX 50 dividendes nets réinvestis, sous réserve que la performance du FCP soit positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.

\* Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP – est celui de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

\*\*Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 31 décembre 2021.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

## PERFORMANCES PASSES



A compter du 4 janvier 2016 : Réduction de la fourchette d'exposition à d'autres OPC : 0 - 10%

A compter du 15 décembre 2016 : Changement de stratégie et du profil rendement/risque, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

**Date de lancement de la Part C :** 16/04/1993

**Devise de référence :** Euro

**Indicateur de référence :** EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis).

**Avertissement :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nets de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**DEPOSITAIRE :** CACEIS Bank.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**TAILOR ASSET MANAGEMENT 23 rue Royale – 75008 - PARIS**

**Téléphone : 01 58 18 38 10**

**Contact :** [contact@tailor-am.com](mailto:contact@tailor-am.com)

**Adresse WEB :** Ces documents sont également disponibles sur [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Via le site internet de Tailor Asset Management, adresse ci-dessus et sur simple demande par mail ou voie postale, contacts ci-dessus.

**REGIME FISCAL :** La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

**INFORMATION US PERSONS (FATCA) :** Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

**POLITIQUE DE REMUNERATION :** La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de TAILOR ASSET MANAGEMENT. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de TAILOR ASSET MANAGEMENT, est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion. La responsabilité de TAILOR ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**PRISE EN COMPTE DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS :** Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esq>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). TAILOR ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/04/2022.